



Dans le cadre
du décret relatif aux Centres Culturels
du 21 novembre 2013
Dossier de demande de reconnaissance
du Centre Culturel de Dinant
Contrat-programme 2019-2023

Annexes



Table des matières - Annexes

1. Statuts du CCD	1
2. PV CA du 30/03/2017	9
3. Agenda des rencontres décret au CCD	12
4. Agenda des rencontres décret en Région	20
5. PV AG du 27/04/2017: Approbation du projet de contrat-programme et du plan financier 2019-2023	23
6. Conseil Communal de Dinant du 12/06/2017: Approbation du contrat-programme 2019-2023	29

Centre Culturel de Dinant, en abrégé: "CCD"

MODIFICATION DES STATUTS

Cette modification annule et remplace les statuts parus le 12/11/2012 (sous le numéro 0182483) et est adoptée à l'Assemblée Générale ordinaire du 27/04/2017

Le masculin est utilisé à titre épïcène.

CHAPITRE I^{er} – NATURE JURIDIQUE, SIEGE, DUREE, EXERCICE SOCIAL

Article 1^{er}. L'association sans but lucratif a pour dénomination Centre Culturel de Dinant ASBL, en abrégé: "CCD".

Article 2. L'association a son siège rue Grande 37 à 5500 Dinant, arrondissement judiciaire de Dinant. Elle ne peut être transférée ailleurs dans la ville de Dinant que par décision de l'Assemblée Générale.

Article 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

CHAPITRE II. – BUTS

Article 4.

Dans le respect du décret sur les centres culturels du 23 novembre 2013, le CCD a pour but, en dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement socio-culturel de la Commune de Dinant, par la mise en œuvre d'une action culturelle générale.

Il garantit la participation de toutes les tendances philosophiques et politiques de l'environnement socio-culturel.

L'action des centres culturels:

- 1° augmente la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives;
- 2° cherche à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes;
- 3° s'inscrit dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.

L'action des centres culturels contribue à l'exercice du droit à la culture et, plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.

L'action des centres culturels favorise le plaisir des populations de la découverte culturelle par les pratiques qu'ils déploient.

Outre son action culturelle générale définie par le décret de 2013, le CCD a pour mission complémentaire de développer une action intensifiée sur un territoire de projet incluant les communes de Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois et Yvoir, et représentant une population minimale de 110.000 habitants au 01/01/2017.

Dans ce cadre, le CCD a notamment pour mission :

- a) d'encourager et d'organiser la coopération de centres culturels du territoire de projet ainsi que la coordination de projets d'initiative publique ou volontaire ;
- b) de prendre toute initiative de développement socioculturel notamment:
 - en élaborant et en réalisant des projets en concertation avec les centres culturels ou associations socioculturelles du territoire de projet, spécialement en matière de formation ;
 - en favorisant la coopération et l'assistance pour la gestion des services, des moyens d'information, des infrastructures culturelles ;
 - en aidant à la création et au développement des centres culturels du territoire de projet.

-
Le CCD, en fonction des moyens disponibles, développera des Actions Culturelles Spécialisées.

A ces fins, l'association peut posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but culturel, passer toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou les particuliers, participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien et ce, dans le respect du code de la démocratie locale.

CHAPITRE III. – MEMBRES

Article 5. L'association est composée de personnes physiques et morales ayant qualité de:

- membres effectifs
- membres adhérents.

Article 6.

6.1 Les membres effectifs, au nombre de 17 au moins, sont:

- a) Deux représentants de chaque centre culturel reconnu sur le territoire de projet soit un délégué désigné parmi les représentants des pouvoirs publics et un délégué désigné parmi les autres catégories de membres de l'Assemblée Générale des centres culturels du territoire de projet;
- b) Les représentants des pouvoirs publics visés par application de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 24/04/2014 (MB du 14/10/2014), fixant la représentation des pouvoirs publics au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration soit:

- i. deux membres désignés par le conseil provincial de la Province de Namur,
 - ii. six membres désignés par le conseil communal de la Ville de Dinant et
 - iii. un membre désigné par chaque conseil communal en ce qu'il a pris la décision de s'associer par l'allocation d'une affiliation au centre culturel.
- c) Les associations culturelles qui alternativement:
 - i. bénéficient d'une reconnaissance par la Communauté française en tant qu'association locale ayant son siège dans le territoire de la ville de Dinant,
 - ii. bénéficient d'une reconnaissance par la Communauté française en tant qu'association régionale,
 - iii. ont une activité dans le territoire de projet et sont acceptées comme telles par le Conseil d'Administration de l'association moyennant les règles qu'il fixe à cette occasion.
- d) Les personnes physiques exerçant une activité particulièrement liée aux buts de l'association et acceptées comme telles par le Conseil d'Administration moyennant les règles qu'il fixe à cette occasion (personnes ressources).

Toutes décisions d'admission, de démission ou d'exclusion de membres effectifs sont notifiées dans le rapport annuel du CA et l'AG.

6.2 Les membres adhérents sont :

Les personnes, physiques ou morales, qui en ont fait la demande, qui bénéficient des activités de l'association et qui y participent en se conformant aux conditions de l'affiliation annuelle fixée par le CCD.

Ils ne sont pas membres de l'Assemblée Générale.

6.3 Registre: le CA tient au siège de l'association un registre informatique contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie.

6.4 Conformément à l'article 91 du décret du 21 novembre 2013, le Gouvernement peut désigner un observateur auprès du centre culturel dont l'action est reconnue. Celui-ci est invité à toute réunion de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

6.5 Les membres effectifs et adhérents se conforment au Règlement d'Ordre Intérieur et de bonne gouvernance adopté par le CA et l'AG du CCD.

CHAPITRE IV. – AFFILIATION, DEMISSION ET EXCLUSION

Article 7. Affiliation

Sans préjudice des subventions octroyées par les institutions que les membres effectifs décrits à l'article 6.1 b) ci-dessus représentent, seuls les membres effectifs décrits à l'article 6.1 c) et d) peuvent être amenés à payer une affiliation fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration

lors de la discussion et du vote du budget de l'association. Le maximum de cette affiliation est fixé à 100,00 €.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale ou d'une association de fait, pour quelque motif que ce soit, il sera pourvu à son remplacement à l'initiative de celle-ci.

Article 8. Démission et exclusion

La qualité de membre se perd:

- par le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale,
- par la démission que tout membre peut adresser par lettre recommandée au président du Conseil d'Administration,
- par l'abstention d'un membre de payer son affiliation,
- par la radiation prononcée par l'Assemblée Générale.

Lorsque le Conseil d'Administration est déterminé à postuler la radiation d'un membre devant l'Assemblée Générale, il convoque ce membre par lettre recommandée à la poste dans un préavis de huitaine. A cette convocation est joint un rapport rédigé, ou par le Conseil d'Administration, ou par le membre du conseil délégué en charge d'exposer les motifs de la demande de radiation.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit devant l'Assemblée Générale, avant décision de celle-ci. Il peut être assisté d'un avocat.

Les membres remplacés, démissionnaires, exclus, dissous ou radiés, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé ou dissous, n'ont aucun droit sur le fonds social; ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevés ou reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

CHAPITRE V. – STRUCTURE DE L'ASSOCIATION

Article 9. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des seuls membres effectifs. Elle se réunit une fois au moins par an, durant le 1^{er} semestre, en session ordinaire et en session extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration ou sur demande du cinquième au moins de ses membres.

Les convocations sont adressées par le secrétaire au moins huit jours avant l'Assemblée Générale par lettre ordinaire.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation. Toute proposition signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur des propositions qui n'ont pas été portées à l'ordre du jour sauf si, à la demande du président de séance, l'assemblée le permet.

Elle entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale, ainsi que les rapports d'activités.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et en donne quitus.

Elle approuve le projet de budget présenté par le Conseil d'Administration et le programme d'activités.

L'Assemblée Générale peut prononcer la révocation des membres du Conseil d'Administration, selon la procédure prévue à l'article 8 alinéas 2 et 3 et adaptée à cette circonstance.

Une délibération de l'Assemblée Générale est requise pour:

- la modification des statuts (cf. art. 20);
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination et la révocation du commissaire et, le cas échéant, la fixation de sa rémunération;
- la décharge à attribuer aux administrateurs de leur gestion;
- l'approbation des comptes et budgets;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre;
- la transformation de l'association en société à finalité sociale.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

Il est dressé procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président, le secrétaire et les associés qui le désirent. Des extraits en sont délivrés par le secrétaire aux associés, à leur demande et à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

Tous les votes relatifs aux personnes ont lieu à scrutin secret.

L'Equipe de Direction du CCD siège de plein droit à l'AG avec voix consultative.

Article 10. Désignation du ou des commissaires

Le contrôle de la situation financière de l'association, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans lesdits comptes sera confié à un ou plusieurs commissaires, nommé(s) pour 3 ans par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut de Reviseurs d'Entreprises.

Les émoluments du ou des commissaires sont fixés par l'Assemblée Générale à l'occasion de leur nomination. Les commissaires sortants sont rééligibles.

Article 11. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois l'an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur demande du tiers des membres.

Il est composé:

- par moitié: de personnes élues par l'Assemblée Générale, sur proposition et au sein de chaque catégorie de membre visé à l'article 6.1 a) et b) soit 2 représentants des centres culturels du territoire de projet, 1 représentant de la Province de Namur, 3 représentants de la Ville de Dinant, 2 représentants des communes associées de l'arrondissement;
- par moitié: de personnes élues par l'Assemblée Générale, sur proposition et parmi les autres membres visés à l'article 6.1 c) et d).

Le Conseil d'Administration est renouvelable tous les 6 ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission, révocation par l'Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs prend d'autre part fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont été nommés. Cette disparition est constatée par le Conseil d'Administration, soit d'office, soit à la demande de tout associé intéressé.

Il peut être pourvu à leur remplacement jusqu'à la plus prochaine Assemblée Générale par cooptation.

L'ordre du jour des séances est établi par le Président et/ou l'Equipe de Direction de l'association. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres du conseil.

Comme le prévoit le Décret de 2013, l'Equipe de Direction du CCD et le Président du Conseil d'Orientation siègent de plein droit au CA avec voix consultative.

Article 12. Séance du conseil

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du conseil, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

La voix du président est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le président peut convoquer aux réunions du conseil toute personne étrangère au conseil ou à l'association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Des extraits peuvent en être délivrés à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

Le conseil, lors de la constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres, au scrutin secret:

- un président;
- éventuellement un ou plusieurs vice-présidents;
- un secrétaire;
- un trésorier;
- éventuellement un trésorier-adjoint.

Le conseil peut déléguer en outre les pouvoirs qu'il détermine à l'un de ses membres.

Article 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition intéressant l'association et, en particulier, celui de rédiger et d'imposer un règlement d'ordre intérieur et de bonne gouvernance.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale est de la compétence du conseil.

Article 14. Cas spéciaux

Sauf délégation spéciale émanant du conseil, les actes qui engagent l'association sont signés par le président ou, à son défaut, par un administrateur délégué à cette fin, et par le secrétaire, ou à son défaut, par un agent délégué à cette fin par le Conseil d'Administration.

Les actions judiciaires sont suivies au nom du Conseil d'Administration, poursuites et diligences du président ou d'un administrateur délégué à cette fin par le conseil.

CHAPITRE VI. – CONSEIL D'ORIENTATION

Article 15.

Le Conseil d'Administration désigne les membres du Conseil d'Orientation avec voix délibérative, sur avis de l'Equipe de Direction du centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du Conseil d'Orientation avec voix consultative.

Le Conseil d'Orientation désigne en son sein un président qui siège au Conseil d'Administration, avec voix consultative.

La gestion du Conseil d'Orientation est régie par le Règlement d'Ordre Intérieur et de bonne gouvernance.

CHAPITRE VII. – DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES

Article 16. Rétribution, jeton de présence, patrimoine

En règle, les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des exceptions peuvent être décidées par le Conseil d'Administration en conformité avec le R.O.I. et de bonne gouvernance.

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Article 17. Budget

Le budget de l'association est établi du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Son projet sera approuvé par le Conseil d'Administration avant l'ouverture de l'exercice qu'il concerne. Les comptes, les rapports d'activités et le budget seront soumis à l'Assemblée Générale au cours du premier semestre.

Les recettes annuelles se composent entre autres de :

1. Recettes annuelles ordinaires comprenant:
 - le revenu de ses biens;
 - les cotisations et souscriptions de ses membres;
 - les subventions de la Communauté française de Belgique, des provinces, des communes ou des établissements publics;
 - les subventions de l'Union européenne;
 - les ressources résultant de l'exercice de ses activités;
 - toutes autres ressources ayant un caractère annuel et permanent.

2. Recettes extraordinaires comprenant:
 - les subventions exceptionnelles à affectation précise. L'association devra rendre compte de leur emploi particulier;
 - les ressources résultant de l'exercice de ses activités;
 - toutes autres ressources n'ayant pas un caractère annuel et permanent.

Les dépenses de l'association comprennent entre autres :

1. Dépenses ordinaires: soit celles nécessitées par le fonctionnement de l'association, dont une quote-part pour l'amortissement du matériel mis à la disposition de l'association.

2. Dépenses extraordinaires: soit celles effectuées sur subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel et toutes autres dépenses accidentelles.

Article 18. Inventaires

Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'association par l'Etat ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires.

Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation et l'entretien.

Article 19. Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote de l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, et pour autant que les deux tiers des membres soient présents ou représentés.

Toutefois, la modification qui porte sur le ou les buts en vue desquels l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, une nouvelle réunion pourra être convoquée à laquelle l'assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

Article 20. Dissolution de l'association

En cas de dissolution ou de liquidation, l'avoir social et les droits de l'association seront attribués à une association poursuivant un but analogue à l'objet social des présents statuts. Toutefois, le montant des subventions pourra être prélevé sur l'actif social et remis à disposition des collectivités qui les ont versées, au prorata de la période d'amortissement non encore écoulee.

Article 21. Les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 et du décret du 28 juillet 1992 modifié le 10 avril 1995 et de la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif.

Aux Membres
du Conseil d'Administration

Dinant, le avril 2017.

N/Réf.: MB-MJ/201704/2.2.3/2016-2017/20170330/PV

Objet: PV de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 30 mars 2017.

PRÉSENTS: M. BAEKEN / M. BERNIER / S. BLERET-DE CLEERMAECKER / B. DE GROOTE / G. DE REYTERE / B. FAMEREE / M. PACCO / M. PIGNEUR / Y. TASIAUX / D. VAN BASTEN / M.-C. VERMER.

EXCUSÉS: V. BODART / R. CLOSSET / A. DUCHESNE / R. GOBBELS / P. SAINT-AMAND

INVITÉ: L. WATRISSE

ABSENT: R. FOURNAUX

1. APPROBATION DU PV

Le PV de la réunion du 19/01 est approuvé moyennant une correction. Au point 8, il faut lire "rive droite" plutôt que "rive gauche".

2. DÉMISSION, ADMISSIONS, RADIATIONS

M. Baeken donne lecture des associations qui ne sont pas en règle de cotisation et qui sont donc radiées. Il annonce également les associations qui demandent leur affiliation. Ces associations seront présentées à l'AG.

3. LETTRE AU RÉVISEUR

La lettre d'affirmation du réviseur S. BULTOT sera soumise à la signature à date ultérieure. A noter que son mandat doit être renouvelé lors de l'AG.

4. COMPTES 2016

Le trésorier B. FAMERÉE présente et commente les comptes 2016 qui seront soumis à l'AG.
A noter en charges:

- Services et biens: augmentation de 44.000 €, due essentiellement aux travaux de peinture (31.000 €).
- Rémunérations: - 21,734 € dû à la diminution des cotisations patronales (membre du personnel en congé de maladie longue durée, remplacé par un APE).
- Amortissements: achat d'une nouvelle camionnette, d'un nouvel écran et d'une installation "son" pour le cinéma de la salle Bayard.

En produits:

- Chiffre d'affaires en augmentation. 427 abonnements et augmentation des entrées du jour. 88% du taux de remplissage de la salle Bayard.
- Locations en augmentation également.
- Augmentation également des subsides notamment grâce à l'expo "Ceci n'est pas qu'une boîte".

Résultats: Charges: 2.058.664 €.

Produits: 2.111.765 €, en hausse de 64.000 € par rapport au budget.

Boni: 53.101,34 € dont 50.000 € sont imputés dans la réserve et 3.101,34 € dans le compte de résultats reportés.

L. WATRISSE commente ensuite les comptes Prospect15_{etc} (+ 546,72 €) et CDSI qui sont inclus dans les comptes globaux.

A remarquer que la situation de Prospect15_{etc} s'améliore grâce à la convention qui porte sur 3 ans avec la Région Wallonne. La situation du CDSI est au point mort. Achat de 4 webcams. Le CA approuve à l'unanimité les comptes qui seront soumis à l'AG.

5. BUDGET 2017

A remarquer en charges:

- Services et biens: + 82.000 € mais compensées par la diminution du poste "Autres Charges".
- Rémunérations: + 10.000 € (barème + index).
- Amortissements: + 15.000 € (retour au chiffre du budget 2015).

En produits, 70.100 € sont à trouver en sponsoring. Cette somme est la différence entre les charges et les produits pour que le budget soit en équilibre.

Les budgets 2017 CCD, Prospect15_{etc} et CDSI sont approuvés et seront présentés à l'AG.

6. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Tous les membres du CA ayant reçu un exemplaire "martyre" des modifications des statuts et du ROI et de bonne gouvernance du CA et des organes de gestion du CCD, le président souligne quelques modifications importantes. Il rappelle qu'un quorum de 2/3 des membres présents ou représentés doit être obligatoirement atteint à l'AG pour les valider.

M. BAEKEN informe que ces modifications sont justifiées par le nouveau décret et ont été rédigées dans le respect de celui-ci. Il rappelle également le rôle des partenaires (Ville, Province, FWB).

Le nouveau Conseil d'Orientation où sont représentés des membres de l'équipe de direction du CCD, des membres de l'AG et des administrateurs sera invité à l'AG. M. BAEKEN donne lecture de la liste des membres du CO. Il rappelle le rôle d'analyse, de précision des enjeux et de vision prospective qui sera demandé au CO dans le cadre des actions culturelles et de missions spécialisées tant à Dinant que dans l'arrondissement. Il souligne les enjeux propres du CCD: l'intensification des missions concernant le patrimoine, l'AIAS et les spécialisations des missions concernant les Arts de la Scène, Prospect15_{etc}, la Maison de la Pataphonie et le cinéma.

Les membres du CO sont officiellement installés. B. DEGROOTE et D. VAN BASTEN s'en réjouissent et le président adresse ses félicitations au rédacteur de ces documents. Ceux-ci seront relus par M. BAEKEN, B. DEGROOTE et D. VAN BASTEN.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

M. Baeken rappelle que ce document n'a de valeur qu'en termes d'analyse des projets et sert uniquement de mémoire pour les activités entreprises.

8. DIVERS

Maison de la Pataphonie

Un accord a été trouvé entre la Ville et le CCD au sujet des factures de gaz qui ont posé quelques problèmes depuis 2010. (28.000 € de factures impayées) suite à une incompréhension entre les parties concernées. Pour pallier ce dysfonctionnement, le CCD reprend la dette vis-à-vis d'Ores. En contrepartie, la Ville augmentera sa dotation de 4.000 €/an à partir de 2017 et remboursera 5.000 €/an pendant 6 ans à partir de 2019.

Salle d'Exposition

Un système de commande électronique d'ouverture de la porte extérieure de la salle d'exposition va être installé, ce qui facilitera l'accès des personnes à mobilité réduite.

Kiosque

Les fouilles de la RW se sont déroulées sur le site du futur kiosque et ont mis à jour des murs de l'enceinte du XV^e siècle. Devant la mise en concordat de la firme chargée des travaux, la Ville a l'intention de dénoncer ce contrat et de relancer des appels d'offre. C'est dire que l'inauguration n'aura pas lieu en 2017, ni en 2018... peut-être en 2019?

AIAS

Un document précisant le partenariat entre la Ville, le CCD et l'AIAS devra préciser le rôle de chaque partenaire et particulièrement celui du président. Pour le CCD, D. VAN BASTEN en sera le signataire.

AG

Devant un auditoire consterné, le président annonce qu'il sera absent à l'AG! Malgré les pleurs du secrétaire et du trésorier, rien ne le fera changer d'avis. Il préfère partir en voyage dans les pays baltes avec l'UTLD. Finalement, tout s'arrange et tout le monde lui souhaite bon voyage. Il sera remplacé à l'AG par D. VAN BASTEN.

Assemblée Générale:

Le Jeudi 24 avril 2017 à 18H00

(Salle HUYBRECHTS – 1^{er} étage).

Michel BERNIER
Secrétaire

Guy DE REYTERE
Président

Agenda des rencontres décret - CCD

2014		Date/Activité	Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Mars		27: Lecture commune du décret	Falmignoul	AD/AE	Objectifs: compréhension globale partagée
Avril		02 : Journée d'information, de rencontre et d'échange annuelle du secteur des Centres culturels	La Marlagne	AD/AE/MB	Intérêt: rencontres diverses, échanges de vue à bâtons rompus
		04 : Rencontre Raphaël Göbbels	CCRD	AD/MB/AE	Objectifs: compréhension globale partagée
Mai		09 : Préparation présentation du Décret à l'EqAnim	CCRD	AD/AE	
		12 : Lecture commune du décret	Dinant	AD/EqDir	Objectifs: compréhension globale partagée
Juin		03 : Travail de fond	CCRD	AD/AE	
		06 : Présentation du décret à l'équipe d'animation	CCRD	EqDir + éq animation	Constituer une compréhension commune
		17 : Séance d'informations décentralisée à propos du décret et de l'arrêté (DCC et Inspection)	Chevetogne	Equipe de direction + animation + CA + Ville + région (avec CA et communes)	Première immersion ouverte aux instances et équipes, Q/R
Août		25 : Préparation présentation du Décret au secrétariat	CCRD	AD/AE	
Septembre		09 : Point sur le décret	CCRD	BB/MB/AD/AE	
Octobre		20 : Rencontre ASTRAC – Analyse partagée	Dison	AD	Approfondissement connaissance
		21 : Colloque « La coopération en mouvement » organisé par CC BW	Wavre	AD	Approfondissement connaissance
Novembre		25 : Construction des grandes étapes	CCRD	AD/AE	
Décembre		02 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		09 : hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		16 : hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
2015		Date/Activité	Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Janvier		13 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		19 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		26 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		29 : Approfondissement EqDir	CCRD	EqDir	
Février		02 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		23 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
		26 : CA CCDR : info décret – état de travail et réflexion sur le Conseil d'Orientation	CCRD	MB + CA	Approfondissement CA
Mars					

02, 03, 16, 17, 30,31/03/15 + 20 et 21/04/15 : Formation « Piloter un Centre Culturel » par le Ceseip –	Chevetogne	AD	Approfondissement connaissance
11 : RIDE 1	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
18 : RIDE 2	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
23 : Préparation des activités décret	CCRD	AD/AE	Hebdomadaire décret AE/AD
25 : AG CCRD : info décret – état de travail et réflexion sur le Conseil d'Oriantation	CCRD	MB/LW + CA	Information AG
26 : RIDE 3	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
Avril			
01 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
02 : Présentation décret à l'équipe administrative	CCRD	EqDir + éq admin + AD	Approfondissement Equipe
23 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
24 : RIDE 4	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
29 : Réunion « Scan » programmations depuis 2011 pour ACS de diffusion	CCRD	BB/AF/BL	Approfondissement
29 : Présentation décret à CM et DC	CCRD	AD/CM/DC	Approfondissement Equipe
30 : Autoévaluation de l'équipe d'animation (exercice de la boussole)	CCRD	Eq animation + EqDir + AD	Autoévaluation
Mai			
07 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
11 : RIDE 5	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
12 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
18 : Journée organisée par la Province de Namur (Vers les droits culturels par la coopération)	Namur – Maison de la Culture	MB/BB/AE/AD	Intérêt: rencontres diverses, échanges de vue à bâtons rompus
19 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
19 : Réunion d'information du Conseil d'Oriantation (CO)	CCRD	CCRD – EqDir + CO	Mise en place du CO
20 : Autoévaluation de l'équipe technique (exercice des fiertés/regrets) + Présentation du décret	CCRD	Eq technique + AE/AD	Autoévaluation
22 : Autoévaluation de l'équipe admin (exercice des fiertés/regrets)	CCRD	AD/LW + éq admin	Autoévaluation
22 : Préparation Coup d'Envoi, rencontre M. Maeschalck	Louvain-la-Neuve – UCL	AE	
26 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
27 : Préparation Questionnaire Décret Tout-public	CCRD	AD/AE	
29 : Préparation Questionnaire Décret Tout-public	CCRD	AD/AE	
29 : Coup d'envoi – Intervention de Marc Maeschalck (UCL) sur la notion de coopération + présentation du décret	CCRD	Equipe + partenaires + CO	Information Décret partenaires et tout public
Juin			
01 : RIDE 6	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
03 : Préparation Données Froides AE	CCRD	AE	
05 : Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	

08 : Autoévaluation de l'équipe ANIM (fiertés/regrets)	CCRD			Autoévaluation
12 : Hebdomadaire Décret	CCRD		éq anim + éq dir AD/AE	
18 : RIDE 7	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
19 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
23 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
25 : Préparation Données Froides AE	CCRD		AE	
Août				
18 :-Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
25 : RIDE 8	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
26 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
27 : Briefing Questionnaire	CCRD		AD/AE + Equipe	
Septembre				
Questionnaire Pata jusque fin décembre	Maison de la Pataphonie		OG/MRM + Eq admin	Autoévaluation – Analyse partagée
02 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
04 : Données froides, rencontre Thierry Eggerickx	Louvain-la-Neuve – UCL		AD/AE	
10 : RIDE 9	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
11 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
12 et 13 : Distribution questionnaire CCRD aux Journées du Patrimoine	CCRD		MCL	Autoévaluation – Analyse partagée
18 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
18 : Questionnaire Décret – public cinéma	CCRD		AE/MB	Autoévaluation – Analyse partagée
21 : Première réunion du Conseil d'Orientation	CCRD		Eq dir + AD + CO	Réunion de travail: exercice Culture/CCRD
22 : RIDE 10	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
22 : Questionnaire Décret – public cinéma	CCRD		Secrétariat	Autoévaluation – Analyse partagée
23 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
27 : Questionnaire CCRD à Montmartre	Dinant		RP/CS	Autoévaluation – Analyse partagée
29 : Questionnaire Décret – public cinéma	CCRD		BL/MB	Autoévaluation – Analyse partagée
Octobre				
11 : Questionnaire Décret – public Fun en Bulles	CCRD		EM	Autoévaluation – Analyse partagée
13 : Questionnaire Décret – public Saison	CCRD		DC	Autoévaluation – Analyse partagée
17 : Questionnaire Décret – public UTLD	CCRD		MCL	Autoévaluation – Analyse partagée
20 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
21 : Travail de clarification	CCRD		AD/AE/MB	
21 : Préparation RIDE	CCRD		AD/AE	
27 : RIDE 11	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
28 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
Novembre				
02 : Travail de synthèse Rapports d'activité CCRD en vue CO2	CCRD		AD/AE	
03 : Travail de synthèse Rapports d'activité CCRD en vue CO2	CCRD		AD/AE	
17 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	

17 : Questionnaire Décret – public Saison	CCRD		DC	Autoévaluation – Analyse partagée
23 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
24 : RIDE 12	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
24 : Questionnaire Décret – public Saison	CCRD		AD	Autoévaluation – Analyse partagée
Décembre				
01 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
07 : Présentation données froides à l'équipe d'ANJM	CCRD		Eq Dir/ Eq Anim	Approfondissement
07: CO2	CCRD		Eq dir + AD + CO	Présentation Données Froides
10 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
16 : Restitution du travail en cours (autoéval + rapp d'activités) + intuitions	CCRD		Eq Dir/ Eq Anim	
2016				
Date/Activité		Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Janvier				
05 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
07 : RIDE 14	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
11 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
18: 3ème Réunion CO	CCRD		EqDir + AD + CO	Synthèse activités CCRD et ébauche intuitions thématiques
20 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
Février				
02 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
09 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
11: RIDE 15	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
16 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
22 : Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
Mars				
01: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
01: En Portes & Vous!	Plaine des Manœuvres		AD/AE	Visite des lieux
04: En Portes & Vous!	CCRD		AD/AE	Réalisation vidéo
08: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
10: RIDE 16	CCRD		EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
14: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
14/03/16-4ème réunion CO				Annulée par manque de matières et remplacée par réu 14/04
17: En Portes & Vous!	CCRD		AD/AE	Point sur l'Opération
18: Rédaction collective	CCRD		AD/AE	
22: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
23: Assemblée générale	CCRD		MB/LW/AE/AD	Présentation de l'état d'avancement du travail sur le décret
Avril				

12: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
13: RIDE 17	CCRD	EqDir + AD	Analyse partagée
14: Réunions d'information Opération <i>En Portes & Vous!</i>	CCRD	AD/AE/Eq Anim	
19: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
22: Rédaction	CCRD	AD/AE	
26: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
Mai			
02: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
02: 5ème réunion CO	CCRD	EqDir + AD + CO	
10: RIDE 18	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
11: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
11: Réunion d'information Opération <i>En Portes & Vous!</i> (rattrapage)	CCRD	AD/AE	Analyse partagée
18: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
23: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
30: En Portes & vous! - Réunion Institut Cousot (grande oreille)	Dinant - CSLG	DC	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
31: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
Juin			
06: En Portes & Vous! - Réunion plateforme Art 27 (grande oreille)	Dinant - local SAD	MJ	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
06: En Portes & Vous!	Dinant - Mr Bricolage	AD	Visite du hangar pour les créations collectives
08: Réunion globale du personnel	CCRD	Toutes les équipes	Information générale sur l'état d'avancement du travail décret aux équipes
08: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
09: RIDE 19 - Evaluation contrat-programme précédent	CCRD	EqDir + AD	Réunion de travail interne EqDir et Validation travail EqDécret
13: En Portes & vous! - Réunion Itinériss (grande oreille)	Itinériss	DC	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
15: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
20: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
20: 6ème réunion CO	CCRD	EqDir + AD + CO	
23: En Portes & Vous! - Réunion MPM (grande oreille)	MPM	AD	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
27: En Portes & Vous! - Réunion Altéo (grande oreille)	Altéo	AD	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
Juillet			
07: En Portes & Vous! - Réunion MR (grande oreille)	CCRD	AD	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
Aout			
18: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
24: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	

24: En Portes & Vous! - Réunion Amis de la Salle Sainte-Anne (grande oreille)	Salle Sainte-Anne	??	Analyse partagée - Récolte de données auprès des associations
30: RIDE 20	CCRD	EqDir + AD	
31: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
Septembre			
05: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
09 et 10: Création collective Opération <i>En Portes & Vous!</i>	Cour Académie	AE + AD + OG + DC	Analyse partagée
12: En Portes & Vous!	CCRD	AD	Création porte Altéo
12: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
20: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
21: En Portes & Vous! – briefing de l'équipe pour le 25/09	CCRD	AD + AE + ANIM + DIR	Analyse partagée
23: En Portes & Vous!	CCRD	AD	Création porte Altéo
25: Exposition des portes à Montmartre			
Présence d'Alpha Ville	Parking CCRD	AE + AD + ANIM + SECR + ET + DIR	Restitution analyse partagée
MAtélié + L'avenir			
27: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
Octobre			
03: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
03: Conférence sur les Droits Culturels	CCRD	AD/DIR/ANIM/CA/CO	Par C. Romainville & O. Van Hée
05: Analyse des résultats de l'analyse partagée	CCRD	AD/AE	
06: Analyse des résultats de l'analyse partagée	CCRD	AD/AE	
10: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
11: Décret/Province	Ciney	AD/AE/LW/MB	Quelle(s) Synergie(s) entre les CC et les Services Provinciaux?
13 : RIDE 21	CCRD	EqDir + AD	
17: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
17: 7ème réunion CO – Conférence sur les Droits culturels (Olivier Van Hée)	CCRD	EqDir + AD + CO + CA + ANIM + CCL	Réflexion en vue de la détermination des enjeux
19: réu ANIM : analyse des résultats de l'analyse partagée en vue de la détermination d'enjeux pour le CCRD (languettes)	CCRD	ANIM/DIR	Enjeux
24: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
Novembre			
02: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
07: 8ème réunion CO	CCRD	EqDir + AD + CO + CA + ANIM + CCL	Travail des enjeux (languettes)
08: RIDE 22	CCRD	EqDir + AD	
09: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
15: En Portes & Vous!	Dinant - Art 27	DC/AD	Réu. Prépa clôture En Portes & Vous!
15 : réu ANIM : travail des enjeux	CCRD	ANIM/DIR	Enjeux
15: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
17: Pataphonie	CCRD	AE	Rencontre P. Gérिमont
21: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
24 : Travail des enjeux	CCRD	AD/AE	
28: Animation Alpha Ville (BEP) avec ADL	CCRD	AD/AE	"Après analyse partagée"
28: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	

29: En Portes & Vous!	Dinant - Gemecheenne	AD/DC	Réu. Prépa clôture En Portes & Vous! (Art 27)
29 : RIDE 23	CCRD	EqDir + AD	
Décembre			
05: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
08: Réunion ANIM : détermination de l'enjeu	CCRD	ANIM/DIR	Enjeux
08: rencontre Raphaël Göbbels : état des lieux de l'avancement du travail sur le décret (ACG/ACS/ACI)	CCRD	AD/AE	Inspection
12: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
12: 9ème réunion CO	CCRD	EqDir + AD + CO	
13: Décret/Province	Namur - Palais Provincial	MB	Suite synergie CC/Service Province
13: Clôture En Portes & Vous avec associations Art 27 (repas partagé)	Gemecheenne	AD/DC	"Après analyse partagée"
19: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
20: RIDE 24	CCRD	EqDir + AD	
21: point sur l'état d'avancement du décret de l'année	CCRD	AD/AE	
2017			
	Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Janvier			
09: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
13 : RIDE 25	CCRD	EqDir + AD	
16 : réu ANIM : déclinaison de l'enjeu en plan d'actions	CCRD	ANIM/DIR	Enjeux/plan d'actions
17, 18 & 19: Journées de rédaction collective sur le décret animée par Cécile Paul (CESEP)	Chevetogne	AD + équipes CCL	Approfondissement travail Région
20: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
30: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
30 : 10ème réunion CO	CCRD	EqDir + AD + CO	
Fevrier			
03 : préparation mise en conformité des statuts	CCRD	AD/MB/LW	
06: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
09 : RIDE 26	CCRD	EqDir + AD	
13: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
16 : réu ANIM	CCRD	ANIM/DIR	
17: Décret/P15/SGAT	Bruxelles	MB	
20 : 11ème réunion CO	CCRD	EqDir + AD + CO	
21: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
27: Réunion Opérations Culturelles	CCRD	AD/AE/SEC	
28: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
Mars			
01 : relecture commune décret (option)			
06: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
08: RIDE 27	CCRD	EqDir + AD	
13 : réu ANIM	CCRD	ANIM/DIR	
14: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	
21: Hebdomadaire Décret	CCRD	AD/AE	

20 : 12ème réunion CO	CCRD		EqDir + AD + CO	
30 : CA statutaire	CCRD		MB/LW/AD/AE	Présentation du déroulement de l'AG
Avril				
18: RIDE 28	CCRD		EqDir + AD	
19: En Portes & Vous!	CCRD		AD/AE	Retour Alphaville
19: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
24: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
24: Relecture ACG	CCRD		AD/DIR	
27: AG et CA extraordinaire : validation du dossier de reconnaissance + modification des statuts	CCRD		DIR/ANIM/CO	Validation par les instances
Mai				
02: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
05: Rédaction Décret	Ciney		AD	Suite accompagnement rédaction (CESEP)
09: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
11: RIDE 29	CCRD		EqDir + AD	
16: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
22: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
30: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
Juin				
01: Décret - Rctre Directeur Général du DvIpt Territorial	CCRD		MB	
06: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
06: Décret - Présentation CP 2019-2023 au Conseil Communal	CCRD		AD/AE/MB/BB	
12: Globale du personnel - Présentation CP 2019-2023 à l'équipe	CCRD		CCRD	
13: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	
15: RIDE 30	CCRD		EqDir + AD	
19: remerciements de l'équipe et des partenaires	CCRD		DIR/ANIM/ET/SECR/CO/CA/CCL	
20: Hebdomadaire Décret	CCRD		AD/AE	

Agenda des rencontres décret - Région

2014			
Date/Activité	Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Mars	Lieu	Personnes présentes	Commentaires
18 : Rencontre Hubert Fiasse (MCFA)	CCRD	AD/MB/AE	Echange d'informations générales sur le décret
Avril			
02 : Journée d'information, de rencontre et d'échange annuelle du secteur des Centres culturels (<i>Quel accompagnement pour la période de transition?</i>)	Namur - La Marlagne	AD/AE/MB	Intérêt: rencontres diverses, échanges de vue à bâtons rompus.
Juin			
17 : Séance d'informations décentralisée à propos du décret et de l'arrêté (DCC et Inspection)	Chevetogne	Equipe de direction + animation + CA + Ville + région (avec CA et communes)	Première immersion ouverte aux instances et équipes, Q/R
Septembre			
10 : Présentation du décret au CCD de Vresse	CCRD	Myriam Laurant et Dominique Leduc – AD/AE	Première approche d'un CCD
11 : Réunion région : Présentation du décret + tour de table des états d'avancement + dynamique de travail commune	CCRD	AD + EqDir + région	Mise en place du travail Décret/Région
Octobre			
07 : Rencontre Cécile Paul (CESEP) pour préparation rencontre région en janvier 2015	CCRD	AD/AE	Mise en place d'un calendrier région et de procédures avec le CESEP
20 : Rencontre ASTRAC – Analyse partagée	Dison	AD	Approfondissement connaissance
21 : Colloque « La coopération en mouvement » organisé par CC BW	Wavre	AD	Approfondissement connaissance
Décembre			
04 : Réunion région – Partage d'expérience de Bernard Michel (CC Fosses)	Beauraing	EqDir + éq animation + région	Partage de pratiques
2015			
Date/Activité	Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Janvier			
06 : Rencontre Cécile Paul pour préparation rencontre région du 27/02	CCRD	AD/AE	Travail préparatoire Région
26 : Rencontre Hubert Fiasse (MCFA)	CCRD	AD/AE	Partage des projets
Février			
27: Réunion région – 1 ^{ère} journée de travail sur le décret animée par Cécile Paul (Cesep)	Ciney	EqDir + éq animation + région	Travail Décret Région
Avril			
03: Réunion région – 2 ^{ème} journée de travail sur le décret animée par Cécile Paul	Dinant	EqDir + éq animation + région	Approfondissement travail Région
Mai			
06: Réunion région – 3 ^{ème} journée de travail sur le décret animée par Cécile Paul	Bièvre	EqDir + éq animation + région	Approfondissement travail Région
Septembre			
16 : Rencontre MATélé	Jemelle	AD/AE/RP/région	Construction d'une collaboration
24 : Première information concernant l'ACI du CCRD	Hastière	AD/AE/MB/BB + dir des CCL (pas Bièvre)	Topo ACI
Octobre			

21 & 27 : rencontre région avec partenaires de l'arrondissement (à Dinant)					Annulé par faute d'intérêt et difficulté de mettre en place une réflexion sur l'arrondissement (voir courrier)
Novembre					
12 : Conférence Gesticulée de Franck Lepage	Rocheft			Eq dir + éq anim + région	Approfondissement travail Région
26 : Rencontre CC Vresse + Myriam Laurant (pdt et échevine de la culture) + Dominique Leduc (dir général)	Vresse			AD + AE	Présentation ACI en Région
Décembre					
02 : Rencontre Passeur de Culture + Sabine Bléret (échevine de la culture) + Valérie Lecomte (bourgmestre)	Baillonville			AD + AE	Présentation ACI en Région
02 : Rencontre CC Gedinne + Vincent Massinon (bourgmestre)	Gedinne			AD + AE	Présentation ACI en Région
08 : Rencontre Collège communal d'Anhée	Anhée			AD/AE/MB	Présentation ACI en Région
16 : Réunion avec Cécile Paul pour organiser les prochaines rencontres région	CCRD			AD/AE	Calendrier 2016 du travail en Région
2016					
			Lieu	Personnes présentes	Commentaires
Janvier					
08 : Rencontre CCD + CEC Anhée	Anhée			AD/AE	Présentation ACI en Région
15 : 2 ^{ème} rencontre MATélé avec la région	Jemelle			AE/AD/RP + région	Construction d'une collaboration – Suivi Annulée car pas assez de « matière » (les CCL sont soit en pleine analyse partagée soit en standby – on repropose des dates par demi-journée en mars, juin et septembre + we d'écriture en oct/nov)
22/01/2016 : Réunion région – 4 ^{ème} journée de travail sur le décret animée par Cécile Paul – Dinant – Eq dir + éq animation + région					
26 : préparation réunion Havelange 27/01					
27 : Présentation décret CC Havelange, Commune, Biblio + Explication ACI	Havelange			AE/MB/AD	Présentation Décret et ACI en Région
Février					
10: Interview Mathieu Lalot (CC Beauraing) au Rendez-vous de midi (MATélé)	Beauraing			Mathieu Lalot	Suite à l'interpellation de Joëlle Milquet par M. Maroy sur le financement du secteur
24: Réunion région – 1/2 journée de travail sur le décret animée par Cécile Paul	Beauraing			EqDir + éq animation + région	Approfondissement travail Région
Mars					
21: Rencontre Collège communal de Rocheft	Rocheft			MB	Présentation ACI en région
24: Rencontre CA du CC de Rocheft	Rocheft			MB + AE + AD	Présentation ACI en région
Avril					
18: Rencontre Association des Provinces Wallonnes - Présentation du décret et réflexion autour de l'ACI	Namur			MB	
Mai					
09: Rencontre région – Réflexion sur le fonctionnement du travail en région	Hastière			AD/AE/MB/BB + dir des CCL région	ACI
27: Rencontre Bourgmestre (E. Defresne) + échevin Culture (Deville) de la commune d'Yvoir	Yvoir			AE/MB/AD	Présentation ACI en région
Juin					
03: Réunion de préparation réunion région avec Cécile Paul	CCRD			AD/AE + Cécile	Préparation approfondissement travail Région
14: Réunion région – 1/2 journée de travail sur le décret animée par Cécile Paul (les enjeux)	Havelange			EqDir + éq animation + région	Approfondissement travail Région
14 : Réunion région – Réflexion sur le fonctionnement du travail en région	Havelange			AD/AE/MB + dir des CCL région	ACI

30 : Enregistrement et diffusion de l'émission Babel Café sur le décret et les actions de la région	Jemelle	AD (en remplacement de Marie Hardy) et Raphaël Göbbels (FWB)	Suivi de la collaboration région
Septembre			
15: Rencontre région – Réflexion sur le fonctionnement du travail en région	CCRD	AD/AE/MB/BB + dir des CCL région	ACI
Octobre			
11: Décret/Province	Ciney	AD/AE/MB/LW	Quelles Synergies entre les CC et les Serv. Provinciaux
17: 7ème réunion CO – Conférence sur les Droits culturels (Olivier Van Hée)	CCRD	EqDir + AD + CO + CA + ANIM + CCL	Réflexion en vue de la détermination des enjeux
Novembre			
18: Rencontre CC Doische (Stéphane Coulonveaux) concernant l'ACI	CCRD	AD/AE	ACI
25 : Rencontre Pierre Vuylsteke en tant que nouveau président de CA du CC Rochefort et échevin, concernant l'ACI	Rochefort	AD/AE	ACI
Décembre			
01 : Rencontre région – Poursuite de la réflexion sur le fonctionnement du travail en région + détermination d'un enjeu commun	Havelange	AD/AE/MB/BB + dir des CCL région	ACI
06 : prépa des 3 journées de rédaction collective de janvier avec Cécile Paul (CESEP)	CCRD	AD/AE	Approfondissement travail Région
13: Décret/Province	Namur - Palais Provincial	MB	Suite Synergie CC/Services Provinciaux
19 : rencontre Thomas Nagant (MATélé) pour préparer l'émission Faut qu'on parle du 20/01/17	CCRD	AD/AE/RP	Suivi de la collaboration région
2017			
		Personnes présentes	Commentaires
Janvier			
17: Emission "Faut qu'on en parle: Culture et Ruralité" (MATélé)	CCRD	MB/RP	Interview Marc Baeken
17, 18 & 19: Journées de rédaction collective sur le décret animée par Cécile Paul (CESEP)	Chevetogne	AD + équipes CCL	Approfondissement travail Région
20 : enregistrement de l'émission Faut qu'on parle (MATélé)	Jemelle		Suivi de la collaboration région
27 : diffusion de l'émission Faut qu'on parle (MATélé)			Suivi de la collaboration région
Février			
07 : Rencontre Collège échevinal de Onhayne concernant l'ACI	Onhayne	MB	ACI
13 : Réu région de construction de l'ACI (petit comité)	Hastière	AD/AE/Mathieu/carine/François	ACI
23 - Réu-région plénière-construction de l'ACI	Dinant	Dir/Dir-CCL	ACI - Reporté au 23/03
Mars			
16: Rencontre Collège Communal de Houyet	Houyet	MB	
23: Action Culturelle Intensifiée (report 23/02)	CCRD	AD/DIR	ACI
27: Rencontre Collège Communal de Hamois	Hamois	MB	
Avril			
20: Rencontre Collège Communal de Ciney	Ciney	MB	
24: Rencontre Collège Communal de Hamois	Hamois	MB	
Mai			
10: Rédaction contrat-programme	Havelange	AD	Suite accompagnement rédaction (CESEP)

Approbation du projet de contrat-programme
et du plan financier 2019-2023:

Cf. points 11 et 12

Dinant, le 20 mai 2017.

N/Réf.: MB-MJ/201705/2.2.2./2017/AG 2017 – 20170427 – PV

Objet: PV de la réunion de l'Assemblée Générale du jeudi 27 avril 2017.

PRÉSENTS: BAILLOT L. (Les Amis de Poilvache), BEAUJEAN P. (Fifty One Club), BERNIER M. (Les Territoires de la Mémoire), BLANC E. (CPAS de Vresse), BLERET-DE CLEERMAECKER S. (Commune de Somme-Leuze), BODART V. (Centre Culturel de Ciney), CLOSSET R. (Ville de Dinant), DE GROOTE B. (Maison Croix-Rouge Entre-Meuse-et-Lesse), DODET M. (Centre Culturel de Havelange), DUCHESNE A. (Commune de Havelange), FAMEREE B. (membre fondateur), GOBLET D. (Abbaye de Leffe), LALOUX F. (Namur Europe Wallonie), LAHAYE M-CL. (Inner Wheel), PIGNEUR M. (Ville de Dinant), QUENON G. (Communauté Protestante), SAELENS M. (La Parenthèse), SAUDEMONT H. (Altéo), SCAILLET L. (Anéide), TASIAUX I. (Mix'n Dance), TIXHON A. (Ville de Dinant), VAN BASTEN D. (MPMM), WILPUTTE N. (Comité de Quartier de Neffe).

PROCURATIONS: ADAM C. (Résidence Churchill), BELOT L. (Ville de Dinant), BERTENS D. (Conseil de l'ordre du barreau de Dinant), BOLLE JM. (Athénée Royal), CLARINVAL S. (ADMR), DAVISTER P. (IBSR), DE BRUIJN A. (CAM), DE REYTERE G. (AIAS), DUBOIS P. (Les Amis de l'Orgue de Gedinne), DUPONT F. (Femmes Prévoyantes Socialistes), FOURNAUX R. (Province de Namur), HONNAY C. (Patrimoine de Gedinne), LALOT M. (CC Beauraing), LAROSE A. (SI Dinant), LEBRUN J. (Tourisme et Culture), LESSIRE C. (Jeune Barreau), MARIAGE A. (Foyer des Jeunes de Havelange), MOSSIAT S. (Festival de Musique de Houyet), PACCO M. (Membre fondateur), RICARD M. (Royal Cercle Nautique), RICHARD AL. (Enéo), SERUSIAUX E. (CQFD).

INVITÉS: BAEKEN M. (Directeur CCD), BULTOT S. (Réviseur), COUVREUR B. (Responsable Programmation CCD), ELLEBOUDT A. (Coordinateur Maison de la Pataphonie), GOBBELS R. (Inspecteur FW-B), LIEGEOIS E. (Comptable CCD), WATRISSE L. (Coordinateur administratif CCD).

Equipe Animation: DEVEUX A., FRANCO A., PIRLOT R., CLAES D., ROSSI MORI M., LISMONT M-C.

Conseil d'Orientation: BEAUJOT D., BOTTON G., DAMMOISEAUX V., DE GROOTE B., GOBLET D., PAUL M., PIGNEUR M., TERWAGNE M., SAUDEMONT H., TIXHON A., VAN BASTEN D.

Excusé: CABARAUX F. (Inspecteur général).

1. ACCUEIL DU PRÉSIDENT

L'AG est présidée par le vice-président D. VAN BASTEN. Il excuse le président en voyage à l'étranger ainsi que le bourgmestre en réunion.

Il remercie pour leur présence :

- M. R. Göbbels, inspecteur de la FWB.
- Les représentants de la Province de Namur, de la Ville de Dinant et des communes associées.
- Les représentants des Centres Culturels de notre territoire de projet.
- Les représentants des associations et du Conseil d'Administration.
- Les membres du Conseil d'Orientation.
- Les Equipes de Direction et d'Animation du CCD.

Il insiste sur l'importance de cette AG au cours de laquelle sera présenté le long processus de travail qui déterminera l'avenir du CCD dans le cadre du nouveau contrat-programme 2019-2023.

Ce travail de synthèse sera déposé à la mi-juin à la FW-B et au Ministère de la Culture qui, nous l'espérons, devrait remettre des conclusions positives tant pour le Territoire d'Implantation que pour le Territoire de Projet (arrondissement de Dinant).

En synergie avec la Ville de Dinant et la Province, le CA et les équipes du CCD ainsi que les autres centres culturels, ce travail se poursuivra dans les 15 communes de l'arrondissement.

Afin de donner toute l'importance à ce projet, l'ordre du jour sera quelque peu adapté. Le rapport d'activités remis à tous les membres ne sera pas commenté cette année sauf en ce qui concerne les comptes 2016 et le budget 2017.

2. APPROBATION DU PV

Le PV de l'AG du mercredi 23/03/2016 est approuvé à l'unanimité.

3. ADMISSION, RADIATIONS

M. BAEKEN donne lecture des listes des associations démissionnaires, radiées ou admises Asbl proposées à la radiation par défaut d'affiliation suite à au moins 2 rappels:

- Asbl soutien au MCC
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers
- Centre de la Croix Rouge Pierre Bleue Yvoir
- Centre Culturel St Jean-Baptiste de Feschaux
- Clara Asbl
- Compagnie des Copères
- Dominos Lafontaine
- Galerie l'Impression
- Guilde de Dinant (dissolution)
- Asbl Résidence Ste-Anne
- Terpsichore Asbl
- Asbl Tremplin

Asbl à admettre:

- Altéo
- Asbl Amicale Police Judiciaire Namur
- Asbl Fosses-la-Vie
- Beauraing services Asbl
- Comité Wespim Bonsecours
- Communauté Protestante régionale
- Conférence du Jeune Barreau de Dinant
- Ecole des Devoirs
- Jeune Chambre Internationale
- La régie de Quartier
- Le Petit Théâtre de la Grande Vie

L'AG approuve à l'unanimité tant les radiations que les admissions

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2016

L. WATRISSE présente et commente les comptes 2016 en comparaison avec le budget 2016 et les comptes 2015.

A noter en charges:

- Services et biens divers: + 44.000 €. Augmentation due aux travaux d'infrastructure et d'entretien des bâtiments. Ce point est compensé par la reprise de provision prévue en 2014 et 2015.
- Rémunérations: - 22.000 €. Diminution due à la baisse des charges patronales. Remplacement de personnel permanent par APE.
- Amortissement: + 16.000 €. Achat nouvelle camionnette, écran et sono Salle Bayard.
- Provision en charge négative pour gros travaux à la Maison de la Pataphonie.

En produits:

- Chiffre d'affaires en hausse grâce à l'augmentation du nombre d'entrées et d'abonnements (430).
- Troisième meilleur montant pour les locations et meilleur score pour les cotisations.
- Sponsoring: 79.400 €.

En conclusion, Charges: +11.000 €
Produits: + 64.000 €
Bilan: + 53.101,34 €

Répartition: 50.000 € en réserve
101,34 € en résultat reporté.

L. WATRISSE présente ensuite les comptes de Prospect 15^{etc} (en équilibre) et de CDSI (comité au point mort pour l'instant).

5. RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISE

M. Serge Bultot rappelle les responsabilités du CA et du réviseur en la matière. Il se déclare satisfait des conditions d'accès à tous les documents nécessaires. Il émet la réserve habituelle concernant la provision pour le pécule de vacances.

Il conclut que les comptes reflètent bien la réalité de l'état financier du CCD.

6. APPROBATION DES COMPTES - DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

Les membres de l'AG approuvent à l'unanimité les comptes 2016. Ils votent la décharge aux administrateurs et au réviseur.

7. RENOUELEMENT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISE

L'AG vote le renouvellement du mandat de trois ans du réviseur.

8. BUDGET 2017

L. WATRISSE présente et commente le budget 2017.

A noter en charges:

- Augmentation du point 1 à mettre en parallèle avec la diminution du compte "autres charges d'exploitation".
- Rémunérations: + 10.000 €. Indexation + barèmes.

A noter en produits:

L. WATRISSE suggère la prudence quant à la réalité des recettes.

Sponsoring à trouver: 70.100 € auxquels il faudra impérativement ajouter le montant correspondant à la réforme APE (± 35.000 €).

Il présente ensuite le budget de Prospect 15^{etc} et du CDSI.

M. F. LALOUX demande une précision concernant la modification envisagée du décret APE. Il serait question du remboursement par les asbl du fond de roulement accordé lors de la création du système. M. BAEKEN, en tant que président de la fédération des CC, informe l'AG qu'une réunion relative à ce point est prévue avec les Ministres de l'Emploi et de la Culture, le 18 mai 2017. Affaire à suivre.

Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

9. MODIFICATION DES STATUTS

En vertu de la mise en œuvre du nouveau décret des centres culturels, notre Asbl doit adopter ses statuts. Tenant compte du nombre de modifications, tant de forme que de fond, le CA a décidé de proposer une refonte complète desdits statuts. En outre, le CA informe l'AG qu'il a adopté un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur et de Bonne Gouvernance, à l'initiative de M. BAEKEN. Ce dernier commente ensuite les modifications de statuts en les resituant dans l'évolution du Centre Culturel depuis 1992.

On ne parlera plus dorénavant de CCRD mais bien de Centre Culturel de Dinant (CCD) (cf. annexe n°2: statuts)

Il confirme également l'interdiction d'octroi de jetons de présences pour les administrateurs.

L'AG accepte à l'unanimité toutes les modifications statutaires.

M. F. LALOUX demande de vérifier que l'adresse du siège du CCD ne peut être transféré que par décision de l'AG et non du CA. M. BAEKEN confirme l'objet de cette intervention.

M. BAEKEN présente la liste des membres du Conseil d'Orientation dont la majorité des membres sont présents. L'Equipe de Direction explique le rôle dudit Conseil voulu par le décret; souligne l'implication de tous les Membres et les remercie très chaleureusement.

10. VALIDATION DU CONSEIL D'ORIENTATION

L'AG valide le Conseil d'Orientation à l'unanimité.

11. PRÉSENTATION DU PROJET DE CONTRAT-PROGRAMME

Le projet est présenté par A. DEVEUX, A. ELLEBOUDT et B. COUVREUR.

L. WATRISSE présente et commente le plan financier pour la période 2019-2023.

Il fait remarquer l'augmentation de l'enveloppe de subsides de 20% sur 5 ans. Il insiste sur la parité Province – Ville – Communes affiliées. Il note que, en matière d'action culturelle spécialisée, cette parité n'est pas requise.

Mme M. PIGNEUR, échevine de la culture, confirme l'engagement de la Ville en matière de parité (aides directes et indirectes, en matière d'infrastructures mises à disposition du CCD). Elle confirme également l'octroi de nouveaux moyens financiers pour le nouveau contrat-programme.

Elle annonce le projet d'un nouvel investissement dans la création d'un Centre de la Mémoire de Dinant dont la gestion sera confiée au CCD.

L'inspecteur de la FW-B félicite toute l'équipe du CCD pour ce long et beau travail et souligne la qualité de gestion de l'Equipe Décret dans la coordination de son travail tant sur le Territoire d'Implantation que de Projet. Il dit apprécier fortement le travail de pédagogie initié dès la mise en œuvre du projet et ce, à l'égard de tous les interlocuteurs.

12. APPROBATION DU CONTRAT-PROGRAMME

L'AG approuve à l'unanimité le projet de contrat-programme et le plan financier pour 2019-2023.

Le Vice-Président remercie tous les membres de l'AG et particulièrement tous les intervenants. Il invite tout le monde au verre de l'amitié et à la collation.

Le Vice-Président

Daniel VAN BASTEN

Le Secrétaire

Michel BERNIER

Le Directeur

Marc BAEKEN

Le Trésorier

Benoit FAMEREE

Dinant, le 13 juin 2017



VILLE DE DINANT

Hôtel de ville
Rue Grande, 112
B-5500 Dinant

Tél. : 082 21 32 60
Fax : 082 22 72 49
contact@dinant.be
www.dinant.be

Centre Culturel Régional de Dinant
Monsieur Marc BAEKEN
Directeur
Rue Grande, 37

5500 DINANT

N/Réf. : DP/565/133.991

V/Correspondant : F. Hubert - Directrice générale.

Concerne : Contrat-Programme 2019-2023 – Approbation.

Monsieur le Directeur,

Le Conseil communal réuni en séance du 12 juin 2017 a décidé d'approuver le Contrat-programme 2019-2023 entre la Communauté française, la Province de Namur, la Ville de Dinant et le Centre Culturel de Dinant.

Vous voudrez bien trouver en annexe, la délibération du Conseil communal concrétisant cette décision.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'assurance de notre considération distinguée et de nos sentiments les meilleurs.

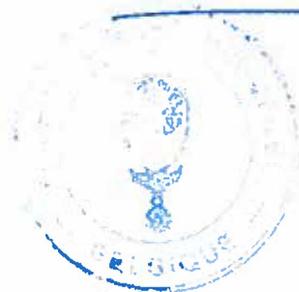
PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Françoise HUBERT.

Le Bourgmestre,

Richard FOURNAUX.



Extrait du
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE DINANT

N° : DP/565

Objet : Centre Culturel Régional

de Dinant -Contrat-programme 2019/2023

- Approbation

Séance du 12 juin 2017

N° SP 6

PRESENTS : M. FOURNAUX, Bourgmestre-Président,
MM. CLOSSET, TUMERELLE, LADOUCE, FLOYMONT, PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, BODLET, VERMER, BESSEMANS-BOURGUIGNON, LALOUX P., BESOHE, BELOT, BAEKEN, FERY,
PIRE, FRANCCART, TALLIER, TIXHON, DESPAS, Conseillers
M. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS
MME HUBERT, Directrice générale.

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

Vu le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant
exécution du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels;

DECIDE à l'unanimité :

d'approuver le Contrat-Programme 2019-2023 entre la Communauté française, la
Province de Namur, la Ville de Dinant et le Centre Culturel de Dinant.

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,
F. HUBERT.

Le Président,
R. FOURNAUX.

Pour copie conforme à l'original :

La Directrice générale,
F. HUBERT.



Le Bourgmestre,
R. FOURNAUX.